

SECTORISATION EN 2de GT

➤ **Cas général** : l'affectation en 2de GT en lycée public est prononcée dans le lycée de secteur. Pour connaître votre lycée de secteur, veuillez-vous connecter sur le site de la DSDEN de votre département. Pour les Bouches-du-Rhône vous pouvez cliquer sur ce lien <http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/cid87800/la-sectorisation.html>.

L'affectation dans le lycée de secteur se fait sur un **code vœu générique**, et ne porte pas sur les enseignements optionnels (au choix, général et/ou technologique). Cependant, la famille peut **mentionner à titre indicatif sur la fiche vœux affectation une préférence pour des enseignements optionnels, qui sera saisie sur Affelnet**. L'enseignement optionnel sera attribué par le lycée d'accueil lors de l'inscription administrative.

➤ **Cas dérogatoire** : il est possible de formuler un vœu sur un autre établissement que celui de secteur dans le cadre de demandes de dérogation (cf ci-après). Il est cependant **impératif**, afin de garantir une place à l'élève, que le **dernier vœu exprimé** porte sur **l'établissement de secteur** correspondant à l'adresse de la résidence principale de la famille.

➤ **Attention** : Certaines classes de seconde GT présentant des dispositifs pédagogiques particuliers relèvent d'un recrutement non sectorisé. Leurs capacités d'accueil sont limitées. (*Voir la liste et la procédure dans le paragraphe « Affectation dans les 2de non sectorisées »*).

➤ **Redoublement ou maintien** : la saisie dans Affelnet - Lycée de tous les élèves devant effectuer un redoublement ou un maintien en seconde est obligatoire.

N.B. : L'affectation en **lycée agricole** relève aussi de la procédure Affelnet-Lycée en coordination avec la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région PACA (DRAAF)**.

CONTINUE DE PARCOURS COLLEGE-LYCEE

Les élèves ayant suivi l'expérimentation **ECLA** (enseignement conjoint des langues anciennes) au collège et qui désirent poursuivre cet enseignement au lycée doivent le signaler auprès de leur chef d'établissement. Celui-ci en informera la DSDEN.

DÉROGATION DE SECTEUR POUR L'ENTRÉE EN 2de GT

➤ **Ordre de priorité** pour l'octroi des dérogations pouvant donner lieu à bonification :

1. Élève souffrant d'un **handicap** (élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps).
2. Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
3. Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux
4. Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
5. Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
6. Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : cela concerne les demandes pour une LV3 rare (allemand, arabe, hébreu, japonais, portugais, russe, chinois) non proposée dans leur lycée de secteur.
7. Convenances personnelles

➤ **Motifs de dérogation et nombre de demandes**

La famille a la possibilité d'indiquer plusieurs motifs pour un même vœu (par exemple boursier et rapprochement de fratrie). Les familles peuvent formuler une demande pour chacun des vœux de 2de GT. **Seul un dernier vœu sur lycée de secteur garantit une affectation au premier tour.**

➤ **Modalités**

LA FAMILLE remplit la fiche « **demande de dérogation** » (*voir annexe dans ce BA*) en rappelant ses vœux et en précisant ses motifs. Toutes les pièces justificatives doivent être jointes à cette fiche. La demande est à remettre à l'établissement d'origine.

L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE : le chef d'établissement d'origine **valide les informations établies** pour chaque famille sollicitant une dérogation. La saisie est effectuée conformément aux instructions du guide « modalités pratiques » qui sera diffusé début juin. La fiche est conservée dans l'établissement d'origine.

Pour les critères « **handicap** » et « **prise en charge médicale importante** », la constitution et l'envoi d'un dossier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale est obligatoire pour obtenir l'avis de la commission médicale du département d'origine à l'issue de laquelle l'IA-DASEN pourra décider d'une affectation prioritaire (voir fiche « contrôle médical » en annexe dans ce BA).

➤ **Traitement des dérogations**

Dans tous les cas, les élèves du secteur sont affectés prioritairement. Selon les places restant disponibles, les demandes de dérogation sont examinées et éventuellement satisfaites.

L'affectation dans une 2^{de} GT non sectorisée ne fait pas l'objet d'une demande de dérogation. Les capacités d'accueil de ces 2^{des} sont limitées ce qui ne garantit donc pas la satisfaction de la demande : **un vœu générique sur le lycée de secteur est absolument nécessaire.**

Plusieurs types de secondes non sectorisées sont proposés dans notre académie :

↘ **Les 2^{des} à recrutement particulier** qui prévoient la passation de **tests** et/ou d'**entretiens** (se reporter aux fiches correspondantes dans ce BA).

→2^{de} Science et techniques du théâtre de la musique et de la danse (**S2TMD**)

→2^{de} **internationale**

→ **2^{de} de l'école internationale-PACA de Manosque et cursus européen de l'EI-PACA**

→2^{de} franco-allemande (vers l'**ABIBAC**)

→2^{de} franco-italienne (vers l'**ESABAC**)

→2^{de} franco-espagnole (vers **BACHIBAC**)

→2^{de} section sportive ski alpin du lycée Honorat de Barcelonnette effectue une évaluation du niveau sportif préalable à l'admission (voir complément départemental au présent B.A. et site du lycée Honorat).

↘ **Les 2^{des} GT qui permettent la découverte de formation technologique ou arts appliqués ou agricoles**

→CCDES : création et culture design (6 heures)

→EATDD : écologie, agronomie, territoire et développement durable (en lycée agricole).

↘ **La 2^{de} spécifique STHR** sans recrutement particulier

**Affectation en 2^{de} du Bac Science et techniques du théâtre de la musique et de la danse (S2TMD)
au lycée Thiers à Marseille**

INFORMATION DES CANDIDATS

La série TMD est rénové et s'intitule désormais S2TMD avec un élargissement aux enseignements du théâtre. L'entrée en 2^{de} n'est plus spécifique, elle est alignée sur la 2^{de} générale et technologique classique avec la possibilité de choisir l'enseignement optionnel « culture et pratique de la musique » pour le lycée Thiers (ou de la danse ou du théâtre selon l'offre de formation des établissements).

Ce bac sanctionne à la fois une formation générale commune à toutes les séries technologiques et des connaissances spécifiques liées à la série avec des études musicales de haut niveau.

Il conduit principalement aux métiers de la musique et aux carrières de compositeur et d'instrumentiste.

Le recrutement est assuré par le Conservatoire national à rayonnement régional.

PROCÉDURE

↘ **Les demandes** de préinscription doivent se faire auprès du Conservatoire

Contact : Mme BATTINI, chargée des dossiers des élèves au Conservatoire Tel : 04.91.55.35.09 Mail : abattini@marseille.fr. **Retrait et dépôt des dossiers du 1 mars au 25 mai 2019.**

↘ **Les tests musicaux** obligatoires sont **organisés par le Conservatoire mi-juin**. Il est demandé un niveau minimum équivalent à une fin de second cycle de conservatoire.

↘ **Le dossier d'orientation et d'affectation** doit être rempli **en parallèle**. L'élève doit obtenir **une décision d'orientation** vers une seconde GT ou seconde spécifique.

Ces sections, au nombre de places limité, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.

↘ **Saisie des vœux et transmission des listes** : la saisie est assurée par l'établissement d'origine.

Après les épreuves de sélection, le lycée Thiers transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la seconde GT ou seconde spécifique, et dans ce cas saisissent le vœu correspondant.

Les listes sont également transmises par le lycée d'accueil à la Direction des Services Académiques de l'Education Nationale. Un traitement spécifique sera réalisé pour assurer leur affectation (dans le cas où l'élève n'a pas satisfait à la sélection, le vœu sera supprimé).

Lycée Thiers 5, place du lycée 13232 Marseille cedex 1 ☎ 04.91.18.92.18	Conservatoire National de Région 2, place Carli 13231 Marseille Cedex 1 ☎ 04.91.55.35.74
--	---

3-5

**AFFECTATION EN SECONDE INTERNATIONALE
ANGLAIS – ESPAGNOL – ITALIEN – CHINOIS**

Préparation au Baccalauréat français (L, ES, S) option internationale (OIB) :

- section **ANGLAIS** lycée Georges Duby (13) Aix-Luynes
- section **ANGLAIS** lycée Saint Charles (13) Marseille
- sections **ESPAGNOL, ITALIEN, ARABE** lycée Marseilleveyre (13) Marseille
- section **CHINOIS** lycée Mistral (84) Avignon

Ces sections sont ouvertes aux élèves de 3e de collège - ou éventuellement aux élèves de 2de (Français bilingues ou d'un excellent niveau dans la langue de la section, étrangers, binationaux).

➤ Cas particulier : **l'École Internationale de Manosque (04) « EI-PACA »** *accueille prioritairement les enfants des employés des entreprises en lien avec ITER.*

Quelques places peuvent être disponibles notamment en 2de pour les élèves d'autres origines après étude du dossier scolaire et évaluation linguistique en lien avec la section demandée.

- Coursus d'enseignement international caractérisé par un enseignement dispensé à 50% dans la langue de section considérée.
- Coursus d'enseignement européen (section anglophone) - pour élèves bilingues, enseignement dispensé à 80% en langue anglaise.
- Pour connaître la procédure et le calendrier, se reporter au site de l'établissement (<http://www.ecole-internationale.ac-aix-marseille.fr/webphp/eipaca/index.php/l-etablissement/inscription-admission>)

PROCÉDURE

➤ **Demander un dossier de candidature** auprès du lycée concerné :

→ **Lycée international Duby** : dossier de candidature à retourner au lycée **jusqu'au samedi 19 janvier 2019**. Tests écrits : **samedi 2 février 2019** ; oraux : entre les **18 et 22 mars 2019**.

→ **Lycée Saint-Charles** : dossier de candidature téléchargeable sur le site de l'établissement à retourner au lycée **au plus tard le 2 février 2019** ; tests écrit **le 2 mars** et test oral du **1er au 5 avril 2019**.

→ **Lycée Marseilleveyre** : dossier de candidature téléchargeable sur le site du lycée du 18 mars au 26 avril 2019 et à retourner au lycée **jusqu'au vendredi 26 avril 2019**. Tests linguistiques et oraux : **le 15 mai 2019 à partir de 14h**.

→ **Lycée Mistral** : dossier de candidature à retourner avant **le vendredi 3 Mai 2019** – Les tests (écrits et oraux) auront lieu **le vendredi 10 mai 2019** et les entretiens auront lieu **le vendredi 17 mai 2019**. **Concerne uniquement les élèves ayant suivi la section internationale chinois en collège ou des élèves nouvellement arrivés en France parlant couramment le chinois.**

- **Tests linguistiques** (sauf pour les élèves ayant effectué leur scolarité de collège en section internationale).
- Ces sections, au nombre de places limitées, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.
- **Saisie des vœux** : assurée par les établissements d'origine.

Après les épreuves de sélection, le lycée transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que **les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la 2de GT** et dans ce cas saisissent le vœu correspondant.

Les listes sont également transmises par le lycée d'accueil, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale qui saisit les bonus prévus pour assurer leur affectation

<p>Lycée international Duby 200, rue Georges Duby 13080 Luynes</p> <p>Tél. : 04.42.60.86.00</p> <p>www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr (Internat possible places limitées)</p>	<p>Lycée Saint-Charles 5, rue Guy Fabre 13232 Marseille 1^{er}</p> <p>Tél. : 04.91.08.20.50</p> <p>www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr (pas d'internat possible)</p>	<p>Lycée Marseilleveyre 83, traverse Parangon 13285 Marseille cedex 08</p> <p>Tél. : 04.91.17.67.00</p> <p>http://www.lyc-marseilleveyre.ac-aix-marseille.fr/spip/ (Internat possible)</p>	<p>Lycée Mistral 37, rue d'Annanelle BP 2022 84023 Avignon cedex</p> <p>Tel : 04.90.80.45.00</p> <p>http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/ (Internat possible)</p>
--	--	---	--

3-6 AFFECTATION EN SECONDE BINATIONALE ABIBAC : franco-allemande - ESABAC : franco-italienne - BACHIBAC : franco-espagnole

Permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et du diplôme équivalent du pays concerné. Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur du pays concerné.

La section franco-allemande : ABIBAC

Prépare l'obtention simultanée du baccalauréat français (L, ES ou S) et de l'Abitur allemand dans les lycées :

- **Luynes** : Georges Duby : www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.42.60.86.00
- **Marseille** : Saint-Charles : www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.91.08.20.50
- **Cavaillon** : Ismaël Dauphin : www.lycee-ismael-dauphin.fr - ☎ 04.90.71.09.81

La section franco-italienne : ESABAC

Prépare à l'obtention simultanée du Bac français (L, ES ou S) et de l'Esame di stato italien dans les lycées :

- **Barcelonnette** : André Honnorat : <http://lyc-honorat.ac-aix-marseille.fr/spip/> - ☎ 04.92.80.70.10
- **Sisteron** : Paul Arène : www.lyc-arene.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.92.61.02.99
- **Embrun** : Honoré Romane : www.lyc-romane.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.92.43.11.00
- **Marseille** : Marcel Pagnol : www.lyc-pagnol.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.91.87.64.00
- **Avignon** : René Char : <http://www.lyc-char.ac-aix-marseille.fr/spip/> - ☎ 04.90.88.04.04
- **Orange** : Lycée de l'Arc : <https://www.atrium-paca.fr/web/lgt-arc-841011/accueil> - ☎ 04.90.11.83.00

La section franco-espagnole : BACHIBAC

Prépare à l'obtention simultanée du Bac français (L, ES ou S) et du Bachillerato espagnol dans les lycées :

- **Aix-en-Provence** : Émile Zola : www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.42.93.87.00
- **La Ciotat** : La Méditerranée : <https://www.atrium-paca.fr/web/lpo-mediterranee-136001/accueil1> - ☎ 04.42.08.80.20
- **Marseille** : Saint Charles : www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.91.08.20.50
- **Martigues** : Jean Lurçat : www.lyc-lurcat.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.42.41.31.80
- **Avignon** : Théodore Aubanel : www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr - ☎ 04.90.16.36.00

PROCÉDURE : Admission sur dossier suivi éventuellement d'un entretien.

Se renseigner auprès des établissements (dossier, dates limites...) dès janvier - février.

Ces sections, au nombre de places limitées, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.

➤ **La saisie des vœux** est assurée par les établissements d'origine : après les épreuves de sélection, le lycée d'accueil transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que **les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la seconde GT**, et dans ce cas saisissent le vœu correspondant.

➤ **Les listes sont également transmises par le lycée d'accueil**, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale qui saisit les bonus prévus, pour assurer l'affectation des élèves retenus.

➤ Après traitement informatique en vue de la pré-affectation, les élèves sont proposés à la commission départementale d'affectation en liste principale ou en liste supplémentaire.

Les avis d'affectation sont adressés selon les instructions académiques.

AFFECTATION EN PREMIERE ESABAC STMG

PAUL CEZANNE / EMILE ZOLA

Ce dispositif s'inscrit désormais dans une politique de réseau qui associe les lycées Cézanne et Zola.

Il est **accessible à tout élève bénéficiant d'une orientation en 1^{ère} STMG**.

Pour la rentrée 2019, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

- Enseignement de l'italien (4h) dans chacun des deux lycées (2h communes avec le groupe italien 2, 1h spécifiques ESABAC)
- Enseignement de DNL management en italien (2h30) au lycée Cézanne sur la plage concertée du mercredi de 10h à 12h30.
- Places d'internat envisageables au lycée Cézanne pour accueillir des élèves des Bouches du Rhône dont la résidence est éloignée des deux lycées.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les lycées Zola ou Cézanne.

ISMAEL DAUPHIN

Les modalités d'accès à cette section sont les suivantes:

- Rencontre avec les professeurs et les élèves lors de la matinée **portes ouvertes le samedi 9 mars 2019 à 10h**
- Date limite de dépôt du dossier de candidature: le **vendredi 10 mai 2019** (le dossier est d'ores et déjà en ligne sur le site du lycée)
- Date des entretiens : le **jeudi 16 mai 2019** au lycée Ismaël Dauphin (les élèves recevront une convocation individuelle).

Les élèves de la section ESABAC sont prioritaires à l'internat du lycée.